

De C à B : des promotions au compte-gouttes...

Le plan de requalification de C en B est très en dessous des besoins du terrain !

Pour les adjoints administratifs, le plan de requalification de C en B, qui est mis en œuvre au cours des années 2015-2018, est vraiment dérisoire par rapport au nombre d'agents réellement concernés (près de 3 800 adjoints administratifs).

L'objectif de ce plan est de porter le taux de promotion de C en B de 20 % à 50 %. Même si cette progression de 30 points semble très forte, ces chiffres doivent être nuancés et ne doivent **pas faire oublier que la très grande majorité des adjoints vont rester en catégorie C !**

Pour la CFDT, ce plan de requalification constitue certes une avancée, mais il est malheureusement loin d'être à la hauteur des besoins. Les calculs ci-dessous le démontrent très concrètement.

Il faut rappeler que le taux de promotion s'applique à **5% des effectifs** du corps d'accueil (SA).

Pour 2015, l'effectif du corps des SA était de l'ordre 3 300 agents, soit $3\,300 \times 5\% = 165$ agents. C'est à cet effectif de

165 agents que l'on applique le taux de promotion de 50%. Il y aura donc seulement **82 promotions possibles en 2016**.

Ces 82 promotions sont réparties de la manière suivante :

- **30%** sont réservées à l'examen professionnel, soit **25 postes**.
- **70%** sont réservées pour l'avancement au choix, soit **57 postes**.

Avec l'ancien taux de promotion de 20 %, 33 promotions auraient été possibles en 2016 ; 44 promotions de plus marquent donc un petit progrès bien insuffisant.

En effet, la CFDT a toujours demandé que ce nombre soit bien supérieur à ce qu'il est aujourd'hui. **Seulement 82 promotions possibles, soit 2,16% du corps des adjoints administratifs qui compte quelque 3 800 agents !**

Pour la CFDT, cette situation est totalement injuste, car elle ne permet pas aux agents d'avoir une promotion convenable dans leur carrière. Cela est d'autant plus incohérent que le ministère, lui même, précise que deux-tiers des adjoints administratifs exercent des missions qui relèvent de la catégorie B... Or, à la fin du plan, **moins de 10%** des adjoints auront eu une promotion.

La CFDT est déterminée à combattre toutes ces formes d'injustice.



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Les représentants CFDT à la CAP des adjoints administratifs :
Martine Girard et François Rastel.